

FOUINE



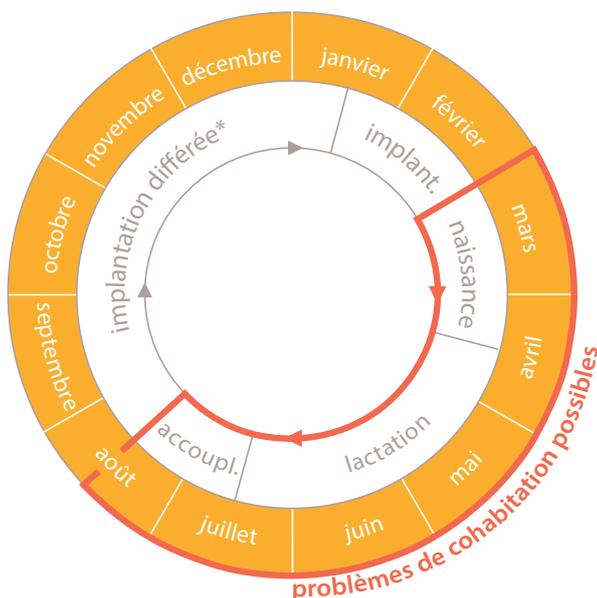
© Valentine Plessy

La fouine jouit parfois d'une mauvaise réputation, car elle commet quelques fois des dégâts (grignotage de câbles de voiture, installation de son nid dans l'isolation...) et peut être relativement bruyante la nuit : la cohabitation avec l'homme pose alors problème. Mais des solutions existent pour favoriser le départ de ce petit mammifère sans risquer de le blesser ni de le tuer.

Qui est-elle ?

- Nom :** Fouine d'Europe ou "martre des rochers" (*Martes foina*)
- Taille :** de 40 à 50 cm (queue, en sus : 20 à 28 cm)
- Poids :** de 1,3 à 2,3 kg
- Habitat :** forêts et campagnes, bordures de villages, occasionnellement habitations en secteur urbain ou péri-urbain
- Alimentation :** omnivore : petits mammifères, oisillons et oeufs, fruits et baies, charognes
- Comportement particulier :** Durant la saison de reproduction, entre mars et juin, les fouines (mâles comme femelles) sont très territoriales. Elles délimitent leur espace vital avec leur urine, durant leurs promenades nocturnes.
- Faits notoires :** Outre ses habiletés de grimpeuse, elle arrive à se faufiler dans des interstices de (plus ou moins) 7 cm de diamètre, correspondant à la taille de son crâne.

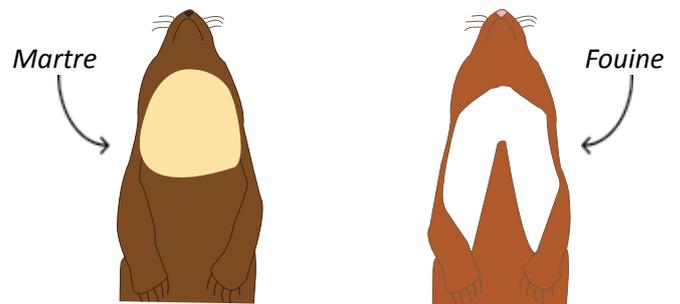
Reproduction



* période durant laquelle le développement embryonnaire est interrompu et reporté de quelques semaines

Sa cousine la martre

La fouine et la martre appartiennent toutes deux à la famille des mustélidés et ont des similitudes morphologiques. Cependant elles se distinguent par quelques détails qui ont leur importance. La martre vit dans les milieux forestiers et a une activité diurne en été, tandis que la fouine vit souvent à proximité de l'homme et a une activité presque exclusivement nocturne. D'un point de vue morphologique, leur principale différence est visible au niveau de la «bavette». Celle de la martre est jaune alors que celle de la fouine est blanchâtre. Autre différence, la truffe de la martre est brune alors que celle de la fouine est rosée.



Gorge de l'animal vu du dessous

Pourquoi s'installe-t-elle chez nous ?

Fréquentant à l'origine les milieux rocheux, la fouine s'est progressivement et parfaitement adaptée à l'habitat humain. En effet, nos habitations se sont avérées un bon substitut à son habitat naturel, voire encore plus favorable par le confort thermique qu'elles procurent pour le gîte et les ressources de nourritures variées et abondantes qu'elles fournissent tout au long de l'année.

Pourquoi est-elle embêtante ?

- elle utilise de la matière isolante pour fabriquer son nid
- elle peut être bruyante
- elle marque son territoire au moyen de ses déjections
- elle s'installe parfois dans les véhicules et peut les abîmer.

IDEES REÇUES



La fouine mange-t-elle les poules ?

L'intérêt de la fouine se tourne plutôt vers les oeufs. Il est rare qu'elle s'attaque directement aux poules à moins que celles-ci ne s'agitent, ce qui, par réflexe de prédation, l'incitera à attaquer l'un ou l'autre individu.



© Sylvain Cordier

La fouine peut-elle s'attaquer aux hommes ?

Comme la plupart des animaux sauvages, la fouine est craintive de l'homme, qu'elle préfère fuir. Le risque qu'elle tente de s'en approcher est donc infime, à moins qu'elle ne se sente vraiment menacée ou acculée.



Une fois que la fouine est installée, peut-elle pulluler comme les souris ou les lapins ?

L'émancipation des petits se fait 5 à 6 mois après leur naissance ; l'instinct territorial prend alors le dessus sur l'instinct maternel, et la femelle chasse ses petits hors de son territoire. La multiplication d'individus sur un lieu unique est donc impossible.



Le piégeage est-il une bonne solution pour se débarrasser d'une fouine ?

Le piégeage apporte une solution provisoire car une fois l'animal enlevé, il y a une forte probabilité que l'un de ses congénères profite de l'espace vacant et occupe à son tour le territoire.



L'empoisonnement reste-t-il la solution la plus efficace ?

Empoisonner une fouine est interdit (voir encadré p.4). En outre, l'empoisonnement est une méthode non sélective. C'est un danger pour tous les animaux, qu'ils soient sauvages ou domestiques (chat, écureuil, hérisson...), voire pour les jeunes enfants. Il est donc à proscrire en toute circonstance.



La fouine est un nuisible, est-ce vrai qu'on pourrait très bien s'en passer ?

Bien qu'elle puisse engendrer quelques désagréments, la fouine est, comme toute espèce, indispensable à l'équilibre naturel. En outre, elle se nourrit de rongeurs et de fait, représente un auxiliaire très efficace dans la lutte contre la pullulation des rats et campagnols.



Je suis très utile pour lutter contre les rongeurs !

RÉSOLUTION DES PROBLÈMES DE COHABITATION

LES PRINCIPALES SOURCES D'ENNUIS :

« Une fouine s'est attaquée à mon isolation »

La fouine est souvent responsable de dégâts sur l'isolation (notamment la laine de verre). Cela est dû au fait qu'elle l'utilise pour faire son nid.

Il se peut aussi que la fouine s'installe directement dans l'isolation elle-même, toujours dans le but d'y installer son gîte.

« Elle fait du bruit toute la nuit »

La fouine est bruyante dès la tombée du jour car son activité est principalement nocturne. On peut l'entendre toute l'année mais c'est durant la période de reproduction qu'elle devient la plus dérangeante. De début mars jusqu'à mi-juillet, les petits sont relativement bruyants, tant pendant le nourrissage que lors de leurs jeux. Et le dérangement continue au-delà de la période d'élevage car du 15 juillet au 15 août a lieu le rut. Les femelles émettent alors des cris de sollicitation qui ont pour but d'attirer les mâles. De plus, les parades sexuelles sont ponctuées de cris et de poursuites (en moyenne, une parade dure 50 minutes). Mais le reste de l'année, de mi-août jusqu'au mois de mars, la fouine est beaucoup plus discrète.



© Yannick Cordier

« Je retrouve régulièrement des déjections dans mon jardin »

La fouine a un comportement très territorial. Chaque fouine vit, dans la grande majorité des cas, de manière isolée et cherche donc à marquer son territoire. Elle utilise pour cela son urine et ses excréments. Trouver des crottes de fouine chez soi est donc la preuve que le lieu est occupé par un individu.

LA SOLUTION : l'amener à quitter les lieux

1 Identifier l'espèce

Il faut avant tout s'assurer qu'il s'agit bien d'une fouine !

Comment ? Grâce aux indices suivants :

- déplacements caractéristiques (courses poursuites, bonds...)
- bruits (cris, grattements...)
- crottes torsadées
- empreintes



Astuce

Recouvrir le plancher d'une fine pellicule de farine permet de repérer les empreintes. Cette technique permet également de mettre en évidence les accès empruntés, en repérant là où les traces commencent et là où elles terminent !



2 Repérer les accès

Cette étape est essentielle et consiste à identifier les chemins empruntés par l'animal. Un interstice de 7 cm de diamètre suffit à une fouine pour s'introduire.

3 Bloquer tous les accès sauf un

On peut utiliser pour cela une planche de bois, un grillage à maille rigide, etc.

L'un des accès doit impérativement rester ouvert pour éviter d'enfermer l'animal à l'intérieur.

4 Poser le produit répulsif

Cela incitera l'animal à partir. Les produits répulsifs se trouvent sous forme de gel ou de liquide et devront être placés dans le gîte (grange, grenier...) de l'animal et sur les différents lieux de passage.

Une utilisation massive de répulsif peut provoquer un risque d'accoutumance de l'animal. Veillez donc à ne pas user de répulsif de manière récurrente et uniquement nuits avant l'étape suivante.



5 Fermer le dernier accès

Il s'agit, là encore, de faire un travail d'observation et d'écoute dans les 48h qui suivent la pose du produit répulsif. Une fois qu'il est sûr que la fouine a bel et bien fuit son gîte, il faut alors fermer de suite le dernier accès.

Il est impératif de condamner tous les accès dans les 3 jours qui suivent le départ de la fouine. Sinon, la probabilité que l'un de ses congénères prenne sa place est très élevée.



Quand le faire ?



Cette opération est réalisable tout au long de l'année. Cependant, il est préférable de déloger l'animal de septembre à février pour éviter d'empêcher ou d'interrompre la reproduction.



© Sylvain Corider

En prévention

Dans la maison

Il est possible d'éviter l'installation d'une fouine chez vous en mettant en place des colliers en fer blanc (avec des pics) sur les descentes de gouttière ou des entonnoirs sur les arbres. Mais il faut tout d'abord s'assurer qu'une fouine n'a pas déjà établi son gîte chez vous.

La meilleure période pour procéder à cette opération est du début du mois d'octobre jusqu'à fin novembre.



© Bruce Ronchi

Dans les poulaillers

Pour éviter toute intrusion, il faut s'assurer que le poulailler est bien fermé la nuit et ne présente aucune ouverture de plus de 7 cm. Dans le cas contraire, on peut y remédier en posant du grillage solide (maille de 25 mm), qui reste la meilleure solution.



© David Hackel

CAS PARTICULIER :

« Les gaines de ma voiture sont rongées »

Ce problème est de plus en plus fréquent mais n'est pas encore expliqué. Il semblerait que les fouines s'attaquent aux voitures par simple distraction, pour «faire» leurs griffes et leurs dents.

4 solutions possibles tout au long de l'année :

- dispersez du répulsif tous les 3 à 4 jours à proximité de la voiture durant 2 à 3 semaines
- renforcez la protection des câbles et des durites protégés grâce à une gaine nervurée en plastique (Ø 8 mm)
- empêchez l'accès au moteur par un grillage
- dérangez l'animal en déplaçant constamment votre voiture



Réglementation

Dans le Bas-Rhin, la fouine est classée dans la liste des espèces dites "nuisibles". Sur sa propriété, elle peut ainsi être piégée toute l'année. Il faut pour ce faire disposer de l'agrément de piégeur ou faire appel à un piégeur agréé. Dans toute la région Alsace, il est toutefois strictement interdit de mutiler, de transporter ou d'empoisonner l'animal. Rappelons que toute personne commettant un acte de cruauté ou de maltraitance sur un animal risque une peine de prison pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et une amende de 30 000 euros.

Merci de votre implication auprès de la faune sauvage

Contact :

Pôle Médiation Faune Sauvage de la LPO et du GEPMA

8 rue Adèle Riton,

67 000 Strasbourg

03 88 22 07 35

alsace.mediation@lpo.fr



Ce document a été édité par la LPO, le GEPMA et leurs partenaires

